

La Société de gestion a mis en place une politique de vote et une procédure d'exercice des droits de vote conformément à l'article 314-100 du Règlement général de l'AMF. La politique de vote peut être consultée sur le site Fidelity.fr et au siège social de la Société.

La société a conclu un contrat avec ISS pour pouvoir avoir accès aux informations relatives aux Assemblées Générales des titres détenus dans les portefeuilles de ses OPCVM, être alerté lors des convocations aux Assemblées Générales et voté aisément dans les pays sélectionnés dans sa politique de vote. C'est grâce au système mis en œuvre par cette Société que ce rapport a pu être effectué.

Conformément à l'article 314-101, le présent rapport précise l'exercice des droits de vote tant en termes de données quantitatives que qualitatives et présente le mode de traitement des conflits d'intérêt susceptibles de naître entre la Société de gestion et les émetteurs.

Il est rappelé que la Société de gestion a défini dans sa politique de vote que, compte tenu de l'orientation de gestion des OPCVM qu'elle gère, elle a choisi pour l'année 2007/2008 de limiter l'exercice de ses votes aux pays d'Europe de l'Ouest suivants compte tenu de l'investissement de son portefeuille.

Ainsi, de manière systématique, Fidelity gestion s'est engagée à voter systématiquement sur les titres émis par des Sociétés domiciliées dans les pays dans lesquels le processus de vote ne nécessite pas le blocage des titres (Espagne, Angleterre, Finlande, Suède, Norvège, Allemagne et France). Elle s'est par contre réservée la possibilité de ne pas voter dans les pays pratiquant le blocage des titres afin de conserver la liquidité de ses titres en portefeuille (Belgique, Suisse).

1. Le nombre de Société dans lesquelles la Société a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquels elle disposait des droits de vote.

Exercice des droits de vote sur l'exercice 2007/2008

Liste des pays ¹	Pays pratiquant le blocage des votes ²	Nombre de titres détenus ³	% de vote ⁴	Respect de la politique ⁵
Espagne	NON	6 192 311	100	OUI
Angleterre	NON	32 200 482	100	OUI
Finlande	NON	591 079	100	OUI
Suède	NON	4 013 730	100	OUI
Norvège	NON	2 056 150	100	OUI
Allemagne	NON	3 246 065	100	OUI
France	NON	9 663 847	98 ⁶	OUI
Belgique	OUI	2 098 900	100	OUI
Suisse	OUI	1 633 066	100	OUI

2. Les cas dans lesquels la Société a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document "politique de vote".

La Société de gestion a respecté sa politique de vote telle qu'elle est décrite et publiée sur son site.

3. Les situations de conflit d'intérêt que la Société a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote détenus par les OPCVM qu'elle gère.

La Société de gestion n'a pas détecté de situation de conflit d'intérêt qui aurait pu limiter sa liberté lors de l'exercice de ses droits de vote.

Le présent rapport sera tenu à la disposition de l'AMF et peut être consulté au siège de la Société Washington Plaza, 29 rue de Berri, 75008 Paris et sur le site de la Société Fidelity.fr

1. La politique de vote de Fidelity liste les pays dans lesquels elle envisage de voter pour le compte des portefeuilles qu'elle gère. Cette liste est arrêtée en tenant compte tant de l'orientation de gestion des portefeuilles que des dispositions prises par les dépositaires de ses OPCVM pour exercer les votes.

2. Certains pays exigent que les actionnaires bloquent leurs titres pour pouvoir voter. Cette pratique limite la liquidité du portefeuille pendant les périodes d'assemblée. Fidelity Gestion s'autorise donc dans sa politique de vote à ne pas voter sur ces pays.

3. Nombre de titres détenus sur des émetteurs de ces pays (par pays).

4. % des votes exercés par rapport au nombre total de sociétés dans lesquels la Société disposait des droits de vote pour chacun de ces pays.

5. Politique de vote disponible sur le site fidelity.fr et sur demande adressée à la Société de gestion par courrier.

6. La Société ne s'est abstenue de voter que sur un seul titre détenu en portefeuille en raison d'une difficulté opérationnelle sans lien avec la politique de vote. Le titre en question ne représentant qu'un 1 % du portefeuille.